



achat sur mon nom de jeune fille

Par **missister**, le **10/03/2011** à **21:51**

Bonjour,
voilà je souhaite acheter une voiture et je voudrais savoir si je peux ou pas lors de l'achat de mettre la voiture sur mon nom de jeune fille et pas sur mon nom marital.
merci pour toute réponse

Par **Domil**, le **10/03/2011** à **22:45**

le nom de jeune fille n'existe pas, pas plus que le nom marital. Vous n'avez qu'un seul nom, celui sur votre acte de naissance.
Que voulez-vous obtenir comme résultat avec cet achat pour vouloir l'acheter sous votre nom ?

Par **missister**, le **11/03/2011** à **19:54**

bonjour
pour répondre à la question c'est que nous allons divorcer. (nous n'avons pas encore commencé la procédure). Et comme nous n'avons pas de contrat de mariage en devra partager tout les biens comme je souhaite acheter un véhicule je ne voudrais pas me retrouver à en devoir la moitié à mon mari lors du divorce (De plus c'est mon père qui va me payer le véhicule). alors comment faire pour que ce soit à moi et pas aussi à lui?
Merci

Par **Domil**, le **11/03/2011** à **20:35**

Je m'en doutais, d'où ma question.

vous ne pouvez pas car vous l'achetez en cours de mariage avec l'argent de la communauté. Donc le véhicule, quel que soit le nom auquel il est acheté, appartiendra à la communauté.

Par **JURISNOTAIRE**, le **11/03/2011** à **21:29**

Bonsoir, Missister.

... Il suffit que votre père achète la voiture (à son nom), puis vous en fasse ensuite donation (bien propre).

Bien à vous.

P.-S. Votre nom patronymique, sous lequel vos parents vous ont déclaré à la naissance, est et restera l'unique; et qui d'ailleurs figure sur tous documents officiels vous concernant.